

# TESSI

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5.620.974 euros  
Siège social : 177 cours de la Libération (38100) GRENOBLE

071 501 571 RCS GRENOBLE

-----

## DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

VISES A L'ARTICLE R. 225-83 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e)

Demeurant

Propriétaire de ..... actions nominatives – au porteur <sup>(1)</sup> – de la Société,

Demande que me soient adressés les documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de Commerce concernant l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement de la Société qui aura lieu le 13 février 2019 à 11 heures, au siège social.

En ma qualité de propriétaire d'actions nominatives <sup>(2)</sup>, je demande également qu'une formule de pouvoir et les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce me soient adressés à l'occasion de chacune des Assemblées Générales d'Actionnaires ultérieures.

En qualité de propriétaire d'actions, toutes sous la forme au porteur <sup>(3)</sup>, je déclare que ces actions sont inscrites à un compte tenu par ....., intermédiaire habilité, et que le certificat délivré par cet intermédiaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, a été déposé à CIC, Service Assemblées, 6 Avenue de Provence (75452) PARIS Cedex 09, dépositaire désigné dans l'avis de de réunion et de convocation <sup>(4)</sup>.

Fait à

Le

<sup>(1)</sup> – Rayer la mention inutile.

<sup>(2)</sup> – L'actionnaire doit rayer cet alinéa s'il ne possède pas d'actions nominatives, ou s'il ne désire pas recevoir les documents et renseignements qui y sont visés à l'occasion de chaque assemblée ultérieure.

<sup>(3)</sup> – Cet alinéa n'a pas à être rempli si l'actionnaire ne possède que des actions nominatives.

<sup>(4)</sup> – article R. 225-85 et R. 225-88 du Code de Commerce.